

21.08.2018 - 11:53 Uhr

Des salaires plus élevés - La retraite anticipée à partir de 60 ans - Pas d'allongement des horaires de travail: Les entrepreneurs jettent des ponts - Les syndicats sont insatiables

Zurich (ots) -

Maintien de la retraite à 60 ans - 150 francs par mois de salaire en plus pour tous - Pas d'allongement du temps de travail. La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) présente une solution équilibrée pour garantir l'avenir de la retraite anticipée dans la construction et le renouvellement de la Convention nationale (CN) qui expirera à la fin 2018. Elle fait ainsi un très grand pas en direction des syndicats avec cette proposition globale. Mais ces derniers sont insatiables. Leurs revendications présentées haut et fort lors de la manifestation du 23 juin 2018 à Zurich sont satisfaites. Et ils soumettent déjà d'autres exigences. Une telle attitude est irresponsable compte tenu de la solution urgente à trouver pour la Fondation FAR confrontée à des difficultés financières et à la CN expirant à la fin de l'année. De plus, les travailleurs de la construction qui devraient prendre leur retraite en janvier 2019 ne savent pas quel sera leur avenir.

La SSE fait un très grand pas en direction des syndicats. En effet, elle reprend leurs revendications centrales dans une solution équilibrée qui comprend les points suivants:

1. La SSE propose aux syndicats une augmentation généreuse des salaires de 150 francs mensuels pour tous. Elle accepte ainsi entièrement les revendications des syndicats.
2. La retraite anticipée reste possible à partir de 60 ans, il n'y a pas de relèvement de l'âge de la retraite.
3. Les entrepreneurs n'exigent plus un modèle complet de temps de travail à l'année. Le temps de travail normal actuel n'est pas modifié.

De substantielles hausses de salaire

La SSE est prête à accepter entièrement les exigences salariales élevées des syndicats. Aussi bien le salaire minimal que les salaires réels seront relevés de 150 francs par mois au 1er janvier 2019. Dans la situation économique actuelle, cette offre de la SSE va aux limites du possible et du supportable. Ces concessions importantes ne sont possibles que dans le contexte d'une solution globale équilibrée, qui inclut des concessions claires de la part des syndicats.

Pas de relèvement de l'âge de la retraite, la retraite anticipée reste possible à 60 ans

La SSE est prête à renoncer à un relèvement de l'âge du départ en retraite. Des cotisations plus élevées des employés réduisent en contrepartie le déséquilibre des contributions, au moins en partie (employeurs 5,5 pour-cent / employés désormais 2 pour-cent contre 1,5 pour-cent auparavant). Les employeurs continuent de supporter plus de la moitié de la charge des cotisations. Les cotisations à la FAR ne doivent pas dépasser 7,5 pour-cent du salaire. Les rentes sont réduites de 5 pour-cent seulement au lieu de 10 à 15 pour-cent, comme exigé jusqu'ici par la SSE. D'autres adaptations des prestations sont nécessaires pour les rentes transitoires entre 60 et 65 ans. Dans le même temps, les retraités FAR peuvent gagner davantage grâce à des activités accessoires et améliorer ainsi leur revenu.

Amélioration des temps de travail mais sans modèle complet de temps de travail à l'année

Afin de garantir des emplois à temps plein dans la construction, il est nécessaire d'apporter des améliorations et des simplifications différenciées et équilibrées en termes de temps de travail dans la CN. Les entrepreneurs sont prêts à adapter leur revendication d'un modèle complet de temps de travail à l'année au profit d'un modèle avec des horaires variables. Ils font ainsi un grand pas en direction des syndicats. Et ceci bien que les maîtres d'ouvrage demandent toujours plus de flexibilité en termes de temps de travail. Des temps de travail flexibles sont également essentiels afin de préserver les emplois fixes et de réduire le recours au travail temporaire. Les calendriers de la durée du travail doivent donc permettre d'apporter des améliorations adaptées à chaque entreprise. Le temps de travail normal n'augmente pas. Cette importante concession exige que les syndicats évoluent aussi et acceptent cette solution équilibrée.

Pour que les entreprises de construction restent compétitives et qu'elles puissent assurer leur survie, la solution de la SSE comprend les améliorations suivantes:

- En cas de changement professionnel dans une nouvelle entreprise, le nouvel employeur ne sera pas lié par l'ancienne classe de salaire.
- Les entrepreneurs verseront une prime de 25 pour-cent pour le travail le samedi et pour les heures supplémentaires, mais ces primes ne seront pas cumulables.
- En cas de blessures et d'arrêts de travail suite à un accident non professionnel provoqué par un comportement irresponsable, la Suva pourra réduire les prestations. Les entreprises devraient pouvoir procéder de même.

Les entrepreneurs s'engagent pour une meilleure application avec le SIAC

La Suisse Société des Entrepreneurs (SSE) s'engage fortement dans le projet de Système d'information Alliance Construction (SIAC) et pour l'introduction de la carte de construction avant la fin de l'année 2018. Celle-ci est une nouvelle base permettant une meilleure application de la CN. Ceci ne peut être mis en oeuvre que dans le cadre d'une CN valable, déclarée de force obligatoire. La SSE est donc particulièrement intéressée par une solution à laquelle les entrepreneurs tendent la main.

Les syndicats doivent faire un pas vers les entrepreneurs

Pour assainir le système de retraite anticipée dans la construction et conclure une CN compétitive et équitable, il faut que les deux parties soient prêtes à trouver des solutions. Avec sa proposition de solution, la SSE jette des ponts vers les syndicats. Elle apporte ainsi la preuve qu'elle recherche des solutions pour la retraite anticipée dans la construction et la CN. Les revendications centrales des syndicats présentées lors de leur manifestation du 23 juin 2018 à Zurich sont satisfaites. C'est maintenant aux syndicats de faire aussi un pas vers les entrepreneurs. Mais les syndicats sont insatiables. A peine leurs revendications sont-elles satisfaites qu'ils soumettent un nouveau catalogue d'exigences supplémentaires. Une telle attitude est opposée aux activités pour rechercher des solutions. C'est une opposition fondamentale sur le dos des travailleurs de la construction.

Plus d'informations:

L'offre globale de la SSE: www.entrepreneur.ch/offre_globale

Contact:

Gian-Luca Lardi,
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Bernhard Salzmann
vice-directeur de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100818911> abgerufen werden.